



Licenciment et certificat medicale de reprise

Par **king70**, le **09/08/2008 à 17:25**

[fluo]/[fluo] Le mon chef de poste ma agressé physiquement, je suis en accident de travail. Certificat initiale : 29-05-08 au 02-06-08prolongé par mon médecin traitant jusqu'au15-06-08rnConvoquée le 30 -05-08 à un préavis de licenciement, la DRH ma promis qu'il n'aurait pas de licenciement et que je dois reprendre mon poste de travail.rnJe reprends mon poste dans un autre site qui me la notifiée lui même.rnQuelque jours après le 27-06-08 je reçois une lettre de licenciement avec un préavis de deux mois. rn Ma question est la suivant :rn1- est ce que mon employeur a le droit de me licencier ? sachant que ma reprise de travail est faite Sans Certificat Médicale De Reprise rn je vous informe je n'ai pas de certificat médicale de reprise depuis mon accident de travail jusqu' la date de licenciement rn2- ma situtaion de sante ce degrade je revois mon medecin celui si constate une degradation serieuse de ma santé il m'inscrit une prolongation en refusant la rechute car il y'avait pas de certificat medicale de reprise .